

BILLS DU GOUVERNEMENT: AYANT PASSE—*Suite.*LOI DES CHAMSP DE BATAILLE NATIONAUX—*Suite.*

- Bill rapporté, 3e lect. adopté—9929.
 M. l'Orateur—Règle Acte de l'A. B. du Nord—9929.
 Hon. W. S. Fielding—Bill ne grève pas revenu du pays—9979.
 Sanctionné—10028.

LOI DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

- Hon. Graham—Dépose bill (n° 156) modifiant la loi des chemins de fer de l'Etat—6478; autorisant constitution fonds pour renouvellement outillage—6474.
 1re lect.—6474.
 Hon. Graham—Propose 2e lect.—8788; pour légaliser ouverture de certains compte à l'I. C. R.—8788.
 2e lect. en comité—8788.
 Hon. Graham—Loi modifie en rien statut quant au vote de crédits—8790.
 Rapporté, 3e lect. adopté—8790.
 Sanctionné—10028.

LOI DES CH. DE FER (AMDT).

- Hon. G. GRAHAM—Dépose bill (n° 197) tendant à modifier la loi des ch. de fer—8778; énumération des modifications—8778; 1re lect.—8782.
 2e lect. en comité—9731.
 Art. 1—9731.
 Hon. Graham—Obligation ligne télégr. et téléph. de fournir statistiques—9732.
 Art. 2—9732; emploi de garde-feux par compagnies—9732.
 Hon. Graham—Demande de l'association sylviculture et commission conservation—9792; rédaction amendement—9753; ne dérange pas arrangements provinciaux—9734.
 Art. 5, acquisition de terrains—9734; rayé sur observations compagnies—9735.
 Art. 6—Raccordement lignes fédérales et provinciales—9735.
 Hon. Graham—Conforme à loi d'Ontario—976; cas de traversée de réserve indienne prévu par loi des Indiens—976.
 Art. 7—Indemnisation—9736.
 M. Currie—Multipliera les procès—9737; cours de justice suffisent—978.
 M. Porter—Cas de Belleville—9738; cas ligne Toronto-Ottawa—9740; réserve—9740.
 Art. 8—Transmission énergie électrique—9740.
 Hon. Graham—Règle conditions traversée voie publique par fils—9740.
 M. Sharpe—Différence fils télégraphiques et téléphoniques—9740.
 Art. 10—Clôtures—9741.
 M. Magrath—Cas des terres en culture—9742; veut règlement dommages dans délai deux semaines—9742; veut compagnies responsable des actes des gens employés—9744.
 Réserve—9744.

BILLS DU GOUVERNEMENT: AYANT PASSE—*Suite.*LOI DES CH. DE FER (AMDT.)—*Suite.*

- Art. 11—Soins aux blessés—9745.
 Hon. Graham—Texte accepté par association des cultivateurs—9745.
 M. Sharpe—Rédaction insuffisante—9746; compagnie doit prouver négligence du propriétaire pour être exempte—9746.
 M. Barker—Cultivateur qui obtient de compagnie placement barrière doit s'occuper de la tenir close—9747.
 Hon. Graham—Discussion avec commission—9748; propriétaire des bestiaux ne peut pas être libéré de toute responsabilité—9748.
 Hon. M. Graham—Si on n'est pas d'accord mieux vaut laisser tomber article—9750.
 Art. 13—Prix force électrique—9751.
 Hon. Graham—Commission peut se prononcer sur prix force électrique tirée de pouvoirs d'eau du domaine fédéral—9751.
 Art. 14—Défaut de tenir en état chemins de fer—9751.
 Hon. G. Graham—Autorise exécutif à prendre possession et exploiter—9752.
 M. Porter—Gouvernement devrait contraindre compagnies à exploiter—9752.
 M. Porter—Se plaint retard de règlement réclamations pour bestiaux tués par commission des chemins de fer—9754.
 Art. 4—9891.
 M. Lancaster—Nécessaire par décision récente cour suprême—9802.
 Art. 7—9892.
 Hon. Graham—Opinion président commission des c. de f. consulté—9802.
 M. Lancaster—Commission devient tribunal d'arbitrage—9803.
 Hon. Pugsley—Vaut mieux s'en remettre à commission pour déterminer chiffre indemnité—9804.
 M. Lancaster—Commission peut déclarer s'il y a lieu à indemnité, mais pas en fixer chiffre—9808.
 M. Doherty—Commission doit déterminer seulement la nature des dommages—9811; Vaut mieux laisser la bill tel qu'il est—9812.
 M. Cowan—Article conforme aux intérêts du peuple—9813.
 M. Lennox—Demande qu'article soit retiré—9814.
 Art. 10—Clôture—9818.
 Hon. Graham—Article proposé—9818.
 M. Doherty—Cas d'agents de la compagnie—9820.
 Hon. Graham—Lit amendement préparé—9820; adopté—9823.
 Art. 11—Responsabilité compagnie—9824.
 M. Lancaster—Opposé à article—9824; propriétaire peut pas être tenu responsable acte d'étranger laissant barrière ouverte—9824; changement draconien—9827; loi exige que compagnie prouve innocence—9824; on ne doit pas de défaire ce qui a été accompli en 1903—9826;